

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

AMENDEMENT

N ° CL305

présenté par

M. Haury, M. Buchou, Mme Bureau-Bonnard, M. Mis, M. Pellois, M. Daniel, Mme Krimi,
M. Morenas, M. Dombreval, M. Marc Delatte, M. Zulesi et Mme O'Petit

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 30 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.